

## La mise à jour périodique à Avenches, Cudrefin, Curtilles, Faoug, Henniez, Lucens, Payerne, Valbroye, Villars-le-Comte, Villarzel et Vully-les-Lacs

### Contexte

La mise à jour périodique (MPD) est un processus de mise à jour du plan cadastral indépendant du changement de l'état de droit relatif à la parcelle. Elle est destinée à maintenir une donnée de base conforme à l'état des lieux.

Sur les communes ci-dessus précisées, une mise à jour périodique a été réalisée en 2019 et au cours du premier semestre de 2020. Les plans objets de la présente mise à jour ont été établis dans les années 80-90.

Cette MPD, fixée dans la planification stratégique avec la Confédération, est pilotée par l'Office de l'information sur le territoire (OIT). Elle se fait avec la collaboration de la Direction générale de l'environnement-Forêt (DGE-Forêt) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

### Eléments actualisés

La MPD consiste à mettre à jour les plans cadastraux en matière de "couverture du sol" (CS) et "objets divers" (OD), en se servant de la méthode déjà utilisée dans les précédents projets de MPD en région d'estivage et de SAU sur plus de 130'000 hectares.

La couverture du sol contient les éléments naturels et artificiels qui composent la surface du sol, entre autres, les surfaces en forêts et les surfaces exploitées, les routes et chemins, les surfaces aménagées avec des matériaux rapportés...

Les objets divers constituent un complément d'information de la CS, ils sont représentés par un point, une ligne ou une surface : cela concerne les rus, les murs, les escaliers, les antennes, les sentiers...

### Procédure de la mise à jour

La MPD a été réalisée par un bureau de spécialistes en mensuration sur la base des données numériques existantes tels que les orthophotos, la carte nationale, la reconnaissance automatique des limites de forêts (RALF). Les lisières légalisées ou constatées, de la compétence de la DGE-Forêt, sont intégrées à cette mise à jour.

L'actualisation du plan cadastral effectuée par le mandataire a été validée par l'OIT, la DGAV et la DGE-Forêt. Les préposés agricoles des communes concernées ont participé à cette validation. La base de données cadastrale officielle (BDCO) a ensuite été actualisée, puis les nouvelles surfaces de nature ont été inscrites au Registre foncier.

### Consultation

Le nouvel état du plan cadastral relatif au périmètre mis à jour peut désormais être consulté sur le guichet cartographique cantonal dont l'adresse est

[www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)

en accédant au thème 'Mensuration cadastrale', puis en affichant la couche 'Couverture du sol'.

Du **2 novembre au 2 décembre 2020**, les intéressés ont la possibilité de faire des observations s'ils constatent une différence de CS ou d'OD entre le plan cadastral et l'état actuel des lieux. Pour cela, ils doivent adresser une lettre recommandée à l'Office de l'information sur le territoire, avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, dans le délai de consultation.

Après analyse des observations, les corrections justifiées sont effectuées sans frais pour les propriétaires.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Personne de contact à l'OIT:	Niggeler Josette – 021 316 24 54
Personne de contact à la DGE (forêt):	Pleines Vivien – 026 557 37 21
Personne de contact à la DGAV:	Dumauthioz Gilles – 021 316 65 78



Office de l'information  
sur le territoire

### Commune de Faoug



Limite de commune



MPD-NT3 Faoug (277 ha)

Sources: Office fédéral de topographie  
et Géodonnées de l'Etat (d.v.u.d.)  
Tg - JNr, le 5 décembre 2018

Echelle: 1:10'000

